

DDE

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU PUY-EN-VELAY**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DEPARTEMENT de LA HAUTE-LOIRE
DIRECTION de l'EQUIPEMENT
Séance du jeudi 15 juin 2006
18 H 30
- 7. JUIL. 2006
LE DIRECTEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de la Convocation :
1^{er} Juin 2006

Nombre de Conseillers en exercice :
48

Date de transmission
en Préfecture :

Date de publication /affichage

pour fournir les éléments	
(3) pour information	
DDE	X
DDE / A	X
Secrétariat	
Conseiller de Gestion	
SG	
SUH	X
SO	
SGR	
SECL	
Subdivisions	

Date de réception en Préfecture le :
(sachet de la Préfecture)



L'an deux mille six et le 15 juin à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de la Communauté d'agglomération, Place de la Libération, sous la Présidence de Monsieur Marcel SCHOTT

Etaient présents ou représentés: Madame Ariette ARNAUD LANDAU présente à partir de la question n° 6, Madame Chantal BADIOU, Monsieur René BAY, Madame Bernadette CHABAUD, Monsieur Roger CHACORNAC, Monsieur René CHEUCLE, Monsieur Jean-Louis CLAVELIER représenté par Monsieur Pascal GIMBERT, Monsieur George CONIASSE représenté par Monsieur Emmanuel DE VEYRAC, Monsieur Gérard CONVERT, Monsieur Michel DECOLIN représenté par Monsieur Gérard FOUILLIT, Monsieur Robert DUBOIS, Monsieur Maurice DUC, Monsieur Jean-Louis EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD représenté par Monsieur Jean-François BARLIER, Madame Annie FOUILLIT, Madame Christiane GIRY, Monsieur Gérard GROS représenté par Monsieur Joël CHABANON, Monsieur Thierry LEOTOING, Monsieur Jean-Eric LIMIER, Madame Régina LOWE, Monsieur Joachim MAZOYER, Monsieur André MICHEL, Monsieur Louis MICHELI, Monsieur Claude MORZELLE, Monsieur Jean-Jacques ORFEUVRE, Monsieur Gilbert PEYRET représenté par Monsieur Joseph PAYS, Monsieur Bernard PIERRE, Monsieur André PITIOT, Monsieur Roger PRADIER, Monsieur Yves PRAT, Monsieur André REYNAUD, Monsieur Alain ROYET, Madame Bernadette SIGAUD, Monsieur Raymond VACHERON, Monsieur Louis VALENTIN, Monsieur Christian VERNAY, Monsieur Jean-Paul VIGOUROUX, Monsieur Jacques VOLLE

Ont donné procuration : Monsieur Pierre BONNEFOY présent puis a donné procuration à Monsieur Jean-Eric LIMIER à partir de la question n° 18, Monsieur Jean-Pierre BROSSIER présent puis a donné procuration à Monsieur Roger PRADIER à partir de la question n° 20, Monsieur Sylvain COURIOL a donné procuration à Monsieur Louis MICHELL, Monsieur Jean-Claude FERRET a donné procuration à Monsieur Jean-Louis EXBRAYAT, Monsieur Michel JOUBERT a donné procuration à Monsieur Claude MORZELLE

Etaient excusés : Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Christian BOUCHIT, Monsieur Franck MASCLAUX, Monsieur Bernard ROBERT

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Marcel SCHOTT déclare la séance ouverte. Sur son invitation, le Conseil communautaire procède à la désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul VIGOUROUX

N° de l'ordre du jour du conseil : 8

Affaire suivie par : DOMINIQUE MALAVAL

Objet de la délibération : **Pian de déplacements urbains et communautaires : volet 2006-2008**

Rapporteur : Jean-Jacques ORFEUVRE

Le présent projet de délibération a été retravaillé sur la forme pour rendre la présentation plus facile.

« Le plan de déplacements urbains et communautaires doit permettre une approche globale et cohérente de la mobilité dans l'agglomération du Puy-en-Velay, en s'inscrivant dans le cadre du développement durable. La congestion de certains axes du Puy-en-Velay, de Brives-Charensac, d'Espaly-Saint-Marcel, de Vals-près-le Puy et à un moindre niveau de Chadrac et d'Aiguilhe pendant les heures de pointe provoque une perte de temps considérable, une pollution sonore et une pollution atmosphérique importantes. Sans action, la circulation deviendra de plus en plus difficile, les transports collectifs englués dans la circulation ne capteront pas de nouvelle clientèle, la pollution atmosphérique et la pollution sonore continueront à croître. Dans le cadre de tous les plans de déplacements urbains, les réponses à mettre en œuvre passeront par une diminution du trafic automobile avec report sur des modes de déplacement moins encombrants et moins polluants. »

La Commission d'enquête a émis, le 14 Janvier 2005, un avis défavorable au projet de Plan de Déplacements Urbains et Communautaires mis à l'enquête publique du 4 Octobre au 5 Novembre 2004 au motif suivant :

« Les questions soulevées par les différentes études menées, cependant demeurent, notamment les difficultés de circulation liées à l'augmentation du trafic et les nuisances environnementales. Aussi il nous semble donc souhaitable de rechercher si possible dans un climat apaisé une mise en œuvre ponctuelle et progressive de solutions peut-être plus adaptées et certainement mieux comprises par les habitants des différents quartiers et parvenir ainsi à une amélioration de la situation actuelle. »

La Commission d'enquête n'ayant pas analysé les observations, suggestions et propositions consignées sur les registres d'enquête déposés dans les 28 communes et au siège de la Communauté d'agglomération, les services de la Communauté d'agglomération ont travaillé à cette analyse qui a fait l'objet du premier point de l'ordre du jour de la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie du 8 Février 2006.

Il ressort que si les éléments contenus dans l'étude du CETE de Lyon sont rejetés, les orientations du projet de plan de déplacements n'ont pas été remises en cause.

- Lors d'une réunion en fin d'année 2005, le Bureau a validé une fiche synthétique des principales actions qui pourraient être engagées dans le cadre du PDUC de 2006 à 2008.
- Cette fiche a fait l'objet d'une présentation à la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie du 8 Février et le 8 Mars 2006, il a été étudié plus en détail le projet de réseau des transports en commun.

Il est proposé d'abandonner les propositions du CETE de Lyon et de conserver le document validé par le Conseil communautaire le 13 Novembre 2003 dans ses orientations et principes en le déclinant en un premier volet d'actions.

Aujourd'hui, il s'agit donc de se prononcer sur un premier volet d'actions :

- dont les objectifs sont réalisables sur le court terme, 2006-2008
- avec des moyens financiers compatibles avec ceux de la Communauté d'agglomération et des communes sur ces trois années
- prenant en compte les orientations du plan de déplacements dans le respect des principes fédérateurs fixés par les 13 objectifs du PDUC

Il est rappelé que pour développer les modes alternatifs à l'automobile, limiter les déplacements motorisés et renforcer l'activité économique et sociale, le plan de déplacements urbains et communautaires (PDUC) développe trois axes complémentaires.

Modifier la structure des déplacements

- Diminuer la longueur des déplacements, principalement en agissant sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire.
- Diminuer le nombre de déplacements, notamment en réduisant les besoins d'accompagnement.

Développer l'usage des modes alternatifs à l'automobile

- Développer, quantitativement et qualitativement, l'offre en transports collectifs.
- Favoriser la pratique de la marche pour les déplacements courts et celle du vélo pour les déplacements en terrain plat, notamment en zone urbaine par des aménagements adaptés.

- Pour les déplacements qui peuvent difficilement s'effectuer autrement qu'en automobile, améliorer, notamment, le taux de remplissage des véhicules en développant le covoiturage.

Favoriser l'usage de l'automobile... pour les déplacements n'offrant aucune autre alternative

Cela passe notamment par des actions sur :

- Le stationnement, qui constitue un des principaux leviers des politiques de déplacements.
- Les vitesses (ce qui contribue dans le même temps à améliorer la sécurité routière et à réduire les impacts sur l'environnement).
- Les plans de circulation.
- Le partage des voies entre les différents utilisateurs.

LE PROJET DE PDUIC 2006-2008

Ce projet, soumis à votre examen, décline les thèmes du plan, pour la période 2006-2008 en termes opérationnels et fixe des objectifs.

LE STATIONNEMENT AUTOMOBILE

Objectifs 2006-2008 :

- *Etudes et création, si possible, pour l'aménagement et les travaux d'un parc relais dans un secteur à déterminer (Chirel, proximité Tanneries, secteur de la Chartreuse/Montredon, abattoirs, après dépollution, situés 1, route de Montredon, rue Charles Rocher...)*

LA VOIRIE ET LA CIRCULATION AUTOMOBILE

Objectifs 2006-2008 :

- *Créer des voies bus : Brives-Charensac/avenue Charles Dupuy, centre-ville du Puy-en-Velay*
- *Engager les études pour l'aménagement du carrefour de Saint-Laurent et d'une déviation Espaly-Saint-Marcel/Vals Près le Puy/Taulhac/Chirel*

LES TRANSPORTS COLLECTIFS

Objectifs 2006-2008 :

- *Renouveau du réseau (urbain et communautaire) le 26 Février 2007 sur la base de la seule augmentation du taux du VT (0,40 à 0,55)*
- *Création d'une offre sur la commune de Polignac*
- *Amélioration de l'offre sur les communes de Blavozy, Coubon, le Monteil, Saint-Germain-Laprade*
- *Création de dessertes en direction du Val-Vert, Chirel, Malpas et une extension de l'offre sur l'hôpital Emile Roux et la Clinique Bon Secours*
- *Etude d'aménagement de la Halte TUDIP Place Michelet (18 emplacements) et réalisation*
- *Desserte de la gare SNCF*
- *Réouverture de la Boutique TUDIP en centre-ville : recrutement d'un agent*
- *Etude générale sur la tarification et création d'une tarification sociale*
- *Communication, promotion*

LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Objectifs 2006-2008 :

- *Aménager des arrêts, des stationnements réservés et des abaissés de trottoirs*
- *Renouveler un véhicule*

L'INTERMODALITE

Objectifs 2006-2008 :

- *Participer à l'étude d'un pôle multimodal gare SNCF (en cours)*
- *Editer un guide unique pour les transports en commun : autobus, autocars, ligne ferroviaire, ligne aérienne en collaboration avec le Conseil Général, la SNCF, l'association de gestion de la ligne aérienne*

LA COHERENCE URBANISME / DEPLACEMENTS

Objectifs 2006-2008 :

- *Les PLU (plans locaux d'urbanisme) et Les cartes communales doivent être compatibles avec le PDUC et la charte d'environnement paysagère*

LES DEPLACEMENTS DES ELEVES ET DES SALARIES

Objectifs 2006-2008 :

- *Mettre en œuvre un plan de mobilité avec un établissement scolaire, une entreprise ou une administration*
- *Organiser des rencontres avec l'Inspection Académique, la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique et les établissements scolaires pour améliorer l'accès aux établissements scolaires*

LE TRANSPORT DE MARCHANDISES

Objectifs 2006-2008 :

- *Organiser des rencontres avec les partenaires concernés pour limiter les impacts sur les déplacements et le cadre de vie*

LA SECURITE DES DEPLACEMENTS

Objectifs 2006-2008 :

- *Organiser des rencontres avec les différents acteurs concernés (communes, Département, Direction Départementale de l'Equipement...)*

LE VELO ET LA MARCHE

Objectifs 2006-2008 :

Vélo *Faciliter la réalisation d'itinéraires cyclables*
Création de parcs à vélos (en cours)

Marche *Faciliter la réalisation des aménagements divers : trottoirs, raccourcis piétonniers, sécurité, création de voies vertes et la piétonisation dans les centres-ville*

A cocher si présentation	Commissions :	Date de la réunion	Avis
X	Environnement et du cadre de vie	9/05/2006	Favorable
X	Toutes commissions confondues	10/05/2006	Favorable

VOTE

Nombre de présents : 41

Nombre d'exprimés : 43

Délibération :

☞ **adoptée** :

• à la majorité absolue des suffrages exprimés : 40

- pour : 40

- contre : 3

Messieurs Maurice DUC,
André REYNAUD et Jacques
VOLLE

- abstention : 1

Monsieur Joachim
MAZOYER

En conséquence, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE décide :

- 1) *d'approuver le Plan de Déplacements Urbains et Communautaires et son volet financier (2006-2008)*
- 2) *d'augmenter le taux du versement transport de 0,40 à 0,55 % au 1^{er} Janvier 2007*
- 3) *d'adopter la tarification sociale au 1^{er} Septembre 2006 par une prise en charge totale du titre de transport des bénéficiaires de la CMUC et leurs ayants droit et de l'AME*
- 4) *de modifier le réseau de transports urbains le 26 Février 2007*

Fait au Puy-en-Velay, le 15 juin 2006

Le Président de la Communauté
d'agglomération du Puy-en-Velay,

Marc SCHOTT

